Dans ces sommes ne sont pas compris les dons en nature, dont le rapport que nous résumons publie la liste.

Cette section eut en outre à distribuer les 25 caisses de dons envoyés pour Noël par les Etats-Unis, les sommes remises par le Comité central de la Croix-Rouge allemande en faveur des orphelins et des veuves de soldats ou de membres de l'assistance volontaire ; enfin une sous-section était chargée des prisonniers allemands à l'étranger.

C'est en raison de cette tâche multiple, à laquelle un immense public s'est intéressé de toutes manières, que la publication d'un organe, les *Mitteilungen des Landesausschusses der Vereine von Roten Kreuz im Königreich Sachsen*, devint nécessaire. C'est à cette publication bimensuelle, qui tire à 3,900 exemplaires, que nous empruntons les présents détails.

VI. Enfin la section juridique et des demandes de secours a liquidé toutes les questions délicates soulevées par une guerre qui bouleverse les familles et jette la perturbation dans les institutions de droit civil et public du temps de paix.

Jusqu'au 1er août 1915, Mk. 81,613 ont été dépensés en secours ou pensions.

Le résumé ci-dessus ne donne qu'un aperçu incomplet de l'activité considérable de cette vaste organisation de secours de la Croix-Rouge saxonne. Nous avons eu nous-mêmes à recourir à ses services et avons pu constater son excellence et le dévouement de ceux qui la dirigent.

SERBIE

La mission internationale auprès des camps de prisonniers de guerre en Serbie

Nous avons annoncé la constitution d'une délégation internationale ayant pour objet de visiter les camps de

prisonniers en Serbie [1]. Elle était composée de M. le ministre Vopicka, représentant diplomatique des Etats-Unis à Bucarest, du lieutenant-colonel Sola, attaché militaire d'Espagne à Nisch et du capitaine sanitaire suisse Dr Biland, désigné, à la demande des Gouvernements autrichien et serbe, par le Comité international de la Croix-Rouge, sur le préavis du Département politique fédéral.

Les visites eurent lieu du 18 juin au 13 juillet 1915, et portèrent sur les 12 dépôts de prisonniers, dans lesquels sont répartis les 33,000 prisonniers austro-hongrois. Le principal camp est celui de Gramada, qui a compté jusqu'à 11,000 prisonniers. La Commission a remporté une impression très favorable de la visite de ce dépôt.

Les officiers sont dans un camp à part. La Commission a obtenu, en y passant, que la liberté antérieure (promenades, lectures, etc.), dont une tentative d'évasion les avait fait priver, leur fut rendue. Les officiers sanitaires sont employés dans différents hôpitaux ; ils jouissent d'une grande liberté personnelle et peuvent, en général, pratiquer leur art parmi la population civile.

Les logements varient beaucoup d'un dépôt à l'autre, de la tente défectueuse jusqu'à la bonne caserne. Il en est de même des lits.

La nourriture est suffisante ; elle se compose de 1 kil. de pain, 300 gr. de viande et 200 à 230 gr. de légumes par jour.

Les vêtements ont beaucoup souffert ; quelques prisonniers sont en habits civils. Le Gouvernement serbe fournit les sandales. Le linge usé est remplacé par les autorités ou la Croix-Rouge serbe.

Au point de vue hygiénique, tous les cantonnements possèdent des installations plus ou moins parfaites pour les ablutions, mais le savon est trop rare. Pour les W.C., le système est celui des latrines turques, par conséquent assez défectueux.

Le travail varie considérablement. Il est payé de 0,40 à 1 dinar par jour.

---

[1] Voy. p. 326.

Les prisonniers jouissent d'une certaine liberté et son ttraités presque partout avec bienveillance, même par la population.

Les plaintes sont peu nombreuses, sauf sur la monotonie de la nourriture.

Les soldats sanitaires sont attachés aux hôpitaux et jouissent d'un traitement de faveur.

Les infirmeries, quoique moins bien installées que les hôpitaux, suffisent en général à leur destination. Les malades se louent du traitement et des soins qui leur sont prodigués. Les hôpitaux sont loin d'être encombrés. Il y a partout des pavillons d'isolement. Les convalescents du typhus exanthématique sont en forte proportion en regard des 2,400 malades. La vaccination de la population civile a enrayé les épidémies de typhus, choléra et variole. La mortalité proportionnelle est beaucoup plus élevée chez les prisonniers que chez la population civile, plus résistante.

Le rapport fait l'éloge des missions sanitaires étrangères, notamment de la mission Rockfeller [1].

Le Bureau de renseignements qui s'est détaché de la Croix-Rouge serbe, fonctionne remarquablement sous la direction de M. Pankovitch, qui s'était documenté à Paris et à Genève. La correspondance, qui y est censurée, part avec 24 heures seulement de retard. L'argent n'est remis au destinataire qu'après que ce dernier ait donné sur carte postale, envoyée par le Bureau, son adresse exacte. Il n'y a ainsi pas d'erreur, et une quittance établit la remise exacte de la somme. Les listes de prisonniers sont régulièrement tenues à jour des mutations. Les actes de décès sont établis par le Bureau. Sur le modèle de l'Agence internationale de Genève, chaque prisonnier fait l'objet d'une fiche individuelle.

Les *internés civils*, au nombre de 10,000 sont répandus sur toute la Serbie et jouissent de toute leur liberté, à part celle de quitter la localité.

Un rapport complémentaire et détaillé, a été rédigé en allemand par le M. *Dr Biland*, à la demande du ministère de la Guerre de Vienne.

---

[1] Voy. p. 300.

Nous reproduisons, pour terminer, les conclusions du rapport de la Commission internationale.

« De tout ce que nous venons d'exposer ressort la grande variété qui existe dans la condition des différents détachements. Cette variété est due, en majeure partie, au système d'internement adopté par la Serbie. Ce pays, manquant de moyens, n'a pu construire, comme les autres pays, de grands camps de concentration, mais a dû distribuer ses prisonniers de guerre dans presque toutes les localités de son territoire dont elle pouvait disposer et qui s'y prêtaient. Ce système, l'unique pratiquement possible pour elle, et qui sous certains points de vue possède aussi ses avantages, conduit d'autre part à de nombreux inconvénients ou difficultés et renferme notamment, outre un contrôle plus difficile, le danger d'une exécution inégale et même arbitraire des ordres émis par le commandement central. Les nombreux détachements exigent autant de commandements locaux, et ceux-ci diffèrent considérablement, en ce qui concerne le talent d'organisation, l'initiative et l'aptitude à cette tâche. C'est là la raison principale à laquelle nous devons imputer les différences relevées dans le traitement des prisonniers de guerre entre les détachements d'un endroit à un autre et même entre ceux d'une même localité. Nous répétons ici avoir trouvé en général une interprétation et une exécution plus fidèle, une organisation intérieure meilleure dans les détachements placés sous le commandement d'officiers, que là où le Gouvernement serbe a été obligé de recourir à des civils. Le Gouvernement serbe, par des circulaires adressées aux détachements, cherchait à établir une uniformité de traitement au point de vue du logement, de la nourriture, du chauffage, de l'éclairage, des punitions, des mesures d'hygiène et de la manière de procéder en cas de maladie, en se servant, comme base, des normes fixées par la Convention de La Haye. Notre rapport démontre que cette uniformité cherchée est pratiquement loin d'être atteinte.

« Si, au point de vue des logements et des couchettes des prisonniers de guerre, de leur alimentation, quantitativement suffisante, mais trop monotone et insuffisante au point

de vue de la compensation et à la longue pernicieuse par le manque de légumes verts, et finalement au point de vue du repos du dimanche, de la paie, des punitions corporelles, encore en vigueur à certains endroits, des conditions d'hygiène, propreté corporelle, lessive, etc., la Commission a trouvé des côtés défectueux, elle rend hommage, d'autre part, à la bienveillance et à la libéralité avec laquelle les prisonniers sont traités par les autorités et la population serbe. Les prisonniers jouissent d'une liberté de mouvement relativement grande, — à ses yeux un avantage primordial du système même d'internement, et de nature à adoucir beaucoup la dureté de la captivité. Avec leur bonne mine et leurs visages bronzés par le soleil, ils présentaient pour la plupart un excellent aspect.

« La Commission a eu de nombreux entretiens avec le commandant en chef des prisonniers de guerre et a eu le plaisir de voir examiner avec bienveillance, et souvent même immédiatement agréer, les desiderata qu'elle lui a soumis. Ayant trouvé le dépôt d'Aleksinac en mauvaise condition, le commandement, après la communication de la Commission, ordonna télégraphiquement la liquidation immédiate de ce dépôt et son incorporation à celui de Gramada. Une enquête a été ouverte contre le chef du dépôt.

« La Commission, en terminant son rapport, n'a pas l'intention d'énumérer encore une fois les côtés défectueux de l'aménagement et du traitement en général des prisonniers de guerre, les ayant mis suffisamment en relief dans son long exposé. Cependant elle désire relever particulièrement la nécessité qu'il y a de procurer aux prisonniers de nouveaux vêtements (uniformes, manteaux), et de résoudre, dès à présent, la question des logis et des couvertures pour la saison hivernale. A ce sujet elle mentionne la communication de S. E. M. Pachitch, lorsqu'elle prit congé de lui, que le Gouvernement serbe a déjà prévu la construction d'un nombre suffisant de baraques, en remplacement des logis inutilisables en hiver. La Commission signale la convenance qu'il y aurait à distribuer aux prisonniers un petit déjeuner du matin et à leur accorder, en compensation du travail

fourni, une modeste paie, qui leur permettrait de se pourvoir de différents effets utiles, tels que linge, savon, etc., et de s'accorder un peu de tabac.

« Il reste à la Commission l'agréable devoir de déclarer qu'elle a eu toutes les facilités possibles pour mener à bien sa mission et qu'elle a pu jouir d'une complète liberté d'examen. Elle remercie le Gouvernement serbe pour l'hospitalité qul lui a été accordée et pour les nombreuses attentions qu'il a eues pour elle.

« Elle tient de façon particulière à transmettre ses remerciements aux délégués serbes, le commandant Gaintch et le Dr Lebel Karovic, qui l'ont accompagnée, avec de grandes prévenances, durant toute la durée de son voyage.

« Fait à Bucarest, le 11-24 juillet 1915. »

SUISSE

La Croix-Rouge suisse pendant la première année de la guerre

Le rédacteur du journal suisse *Das Rote Kreuz* jette, dans son numéro du 15 septembre, un coup d'œil sur l'activité toute pacifique de la Croix-Rouge suisse depuis le 1er août 1914.

Il mentionne, à juste titre, comme une des interventions les plus notoires, le passage, à deux époques distinctes, des grands-blessés, dont les convois, se succédant jour après jour et dans les deux sens, ont été, comme on sait, confiés aux soins de la Croix-Rouge suisse[1]. Sans doute cette tâche n'a pas été accomplie sans frais, et la Croix-Rouge y a consacré une partie des fonds que le peuple suisse avait donnés pour ses propres soldats. On conçoit bien, en effet, que ces transports ne s'exécutent pas sans que des mesures de

[1] Voy, pp. 256 et 566.